

POLITIQUE DE L'ARBRE
MUNICIPALITÉ
DE
SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU

« J'ai planté un chêne au bout
de mon champ, ce fut ma
semaine... »

(Gilles Vigneault)

TABLE DES MATIÈRES

-Introduction	3
-Chapitre premier :Les secteurs visés	
-secteur riverain	5
-secteur villageois	6
-secteur rural	7
-Chapitre deuxième :Les objectifs à atteindre	8
-Chapitre troisième :Les lignes d'action	
-dimension-réglementation	10
-dimension-programmes de subvention	10
-dimension-concours et dédicaces	11
-dimension-partenariat	11
-dimension-communication et sensibilisation	12
-Chapitre quatrième :Saviez-vous que...	13
-Conclusion	15

INTRODUCTION

Saint-Denis-sur-Richelieu, bien avant son admission au sein du groupe restreint des plus beaux villages du Québec, se targuait et se targue toujours d'être l'une des plus belles municipalités du Québec.

Cette prétention est appuyée sur les caractéristiques distinctives de son milieu, imputables à son histoire, à son caractère agricole et à sa qualité patrimoniale. Fait également partie intrinsèque de ces caractéristiques la diversité de son territoire de 82,2 kilomètres carrés dont un pourcentage s'avérant le plus élevé de la Municipalité de la Vallée du Richelieu est boisé.

Force est d'admettre toutefois que cette même densité boisée a déjà été supérieure à ce qu'elle est devenue au fil des décennies, au même titre que le nombre d'arbres en milieu urbain a lui aussi connu une baisse appréciable. Nous devons en effet déplorer que plusieurs coupes ont été exécutées au cours particulièrement des deux dernières décennies sur le territoire de la Paroisse, certaines d'ailleurs à blanc et sans aucune autorisation préalable pendant qu'au Village, plusieurs arbres étaient coupés pour diverses raisons sans être vraiment remplacés.

Le phénomène a été récemment contré en Paroisse par l'adoption d'une réglementation plus sévère et par un contrôle plus actif de l'inspecteurat municipal. Au Village, la municipalité a procédé à la plantation de quelques arbres au parc municipal (exemple : l'arbre des « Gaudette ») et de quelques plants donnés par le député Stéphane Bergeron dont cependant à peine 20% a survécu en raison de leur précarité.

Dès lors, une véritable « Politique de l'arbre » s'impose et, par le présent document, le conseil municipal fait état de son intention

d'améliorer le sort et le volume des arbres sur le territoire de la municipalité en préconisant des gestes concrets, assumant ainsi une vision plus environnementale devant assurer le bien-être de ses concitoyens.

CHAPITRE PREMIER : Les secteurs visés

La présente « Politique de l'arbre » servira de base aux lignes d'actions ci-après développées et à d'autres qui pourront être développées dans l'avenir, notamment par le biais de la réglementation. Le but recherché est de maintenir, voire d'accroître le volume de plantations d'arbres sur le territoire dionysien, de favoriser la diversité des essences et de couvrir ainsi l'ensemble des secteurs municipaux, le tout dans une finalité de mieux-être de nos concitoyens et d'amélioration de leur qualité de vie.

a) Secteur riverain

Bien que la majeure partie de la bande riveraine du Richelieu est en quelque sorte « atrophiee » par la présence d'un mur de soutènement protégeant certes l'érosion de la rive mais, du même coup, limitant son aménagement naturel par la plantation d'arbres ayant pu accomplir la même finalité, il demeure que tout le secteur riverain résiduel doit recevoir notre attention. Par ailleurs, notre territoire dionysien compte aussi plusieurs cours d'eau, en presque totalité verbalisés, sujets également à érosion à la suite de crues occasionnelles.

Un souci d'aménagement de la berge résiduelle du Richelieu de même que des berges desdits cours d'eau devra faire partie intrinsèque de la réflexion des élus et soutenir des gestes de protection et de valorisation. Un tel plan d'aménagement et de maintien de ces berges est également plus qu'essentiel pour assurer la qualité de l'eau tout en favorisant la faune et la flore aquatique et riveraine. Il a déjà été prouvé que, chaque année, des milliers de mètres cubes de sol sont érodés par la force de l'eau et des glaces. Il s'ensuit une perte monétaire accélérée et cumulative pour les

propriétaires riverains, particulièrement pour les producteurs agricoles le long des cours d'eau verbalisés, et ce sans parler de la pollution desdits cours d'eau.

Nous devons toutefois nous attendre à effectuer un large travail de conscientisation en même temps que de conception de plans de protection et/ou de remise en état de ces berges par la plantation de végétaux appropriés car ces problèmes ne sont pas acquis dans l'esprit de plusieurs. Ce sera sans doute le secteur le plus problématique et c'est pourtant le plus affecté.

b) Secteur villageois

Les bienfaits d'un volume suffisant d'arbres sont indéniables pour un milieu urbain. Les qualités d'assainissement de l'air et de diminution de la quantité de gaz carbonique sont connues.

Les arbres contribuent très largement à la qualité de vie et à l'esthétique des quartiers, en offrant des espaces ombragés et en assurant une forme d'écran sonore le long des rues et des routes, en sus d'assurer également une forme d'intimité pour leurs propriétaires en même temps que d'identification de leurs lignes de propriétés souvent. En sus de diminuer de façon manifeste le son de la circulation, les arbres s'avèrent aussi d'excellents « coupes-odeurs » ou « coupes-poussières.

Il n'est d'ailleurs pas faux de prétendre que la présence d'arbres sur une propriété en augmente la valeur marchande tout en assurant, dans plusieurs cas, des économies de chauffage et de climatisation.

Un village riche en arbres constitue enfin une merveilleuse force attractive pour des nouveaux résidents en quête d'un milieu de vie de qualité. Faisons référence en cela à plusieurs villages des Cantons de l'Est ou des Laurentides.

c) **Secteur rural**

Le secteur rural et l'agriculture occupent une place prépondérante sur notre territoire. Comme nous l'avons par ailleurs mentionné, notre municipalité compte la plus grande superficie boisée de la MRC de la Vallée du Richelieu. De ce chef, il lui incombe une responsabilité correspondante et conséquente.

Aux fins dès lors de freiner le déclin à ce jour constant de notre superficie boisée, des lignes d'actions éclairées, certaines coercitives et d'autres plus empiriques, devront être avancées et soutenues dans le but avoué de maintenir et même de développer nos corridors forestiers. Parler de corridors forestiers, c'est aussi faire état de l'importance des sols, du microclimat, du cycle de l'eau, de la faune et de la flore qui s'y trouvent en abondance. Ces cours d'eau qui jalonnent notre territoire en assurent également le drainage et alimentent, en bout de réseau, la rivière Richelieu. Les bandes riveraines boisées ou aménagées sont en conséquence essentielles à la qualité des milieux humides.

La présence de ces boisés nous protège aussi contre la force éolienne et ses conséquences désastreuses pour l'agriculture. Pensons à Ste-Julie, St-Amable, Varennes et Verchères et aux conséquences avec lesquelles ces villes et municipalités doivent vivre depuis qu'elles ont laissé les développeurs faire une coupe sauvage d'une grande partie de leurs boisés.

La présence de nombreuses érablières représente aussi une source de revenus importants pour plusieurs contribuables qui, à ce chapitre, ne sont pas tous des agriculteurs.

Enfin, l'exploitation du bois de chauffage doit certes demeurer et ne peut être bannie; toutefois, elle doit se faire de façon responsable et respectueuse de la qualité de nos forêts.

CHAPITRE DEUXIÈME : Les objectifs à atteindre

Les objectifs à atteindre peuvent être ainsi regroupés et verbalisés, savoir :-

- 1) Freiner la destruction des boisés et augmenter leur superficie en milieu rural;
- 2) Réduire la dégradation des boisés existants et en assurer plutôt la revitalisation;
- 3) Augmenter le nombre d'arbres dans le secteur villageois et favoriser la plantation d'espèces et d'essences différentes;
- 4) Accroître l'étendue des bandes riveraines boisées le long de la rivière Richelieu, de la rivière Amyot ainsi que des ruisseaux et des coulées;
- 5) Sensibiliser la population dionysienne à l'importance des arbres et des milieux boisés et de leurs effets sur la biodiversité;
- 6) Permettre aux Dionysiens(nes) de profiter des bienfaits des arbres et des milieux boisés;
- 7) Maintenir et développer des corridors forestiers qui vont se juxtaposer aux boisés et corridors des municipalités avoisinantes;
- 8) Créer des programmes d'accès à moindres coûts à la plantation d'arbres;
- 9) Recréer et/ou revitaliser des programmes d'encouragement à la plantation d'arbres et à la plantation de fleurs et autres ornements décoratifs;

10) Impliquer tous les citoyens(nes) dans l'application de la
« Politique de l'arbre » de la municipalité.

CHAPITRE TROISIÈME : Les lignes d'action

L'atteinte des objectifs ci-dessus exprimés doit notamment se faire par le biais des lignes d'action suivantes :-

A) Dimension-réglementation

Le premier moyen et sans doute le plus utilitaire visant la réalisation des objectifs de la présente « Politique de l'arbre » réside dans le pouvoir de réglementation de la municipalité. Il s'agit certes de l'outil le plus indispensable. L'adoption de règlements et/ou de stipulations particulières dans certains règlements municipaux, tels ceux sur l'urbanisme et le zonage, jouera un rôle primordial dans l'application de cette politique. Une évaluation de la réglementation actuelle devra être faite avec les services d'urbanisme pour en jauger le contenu et la portée. Par ailleurs, le calendrier s'y prête bien puisque la municipalité est en pleine révision desdits règlements.

B) Dimension-programmes de subventions

Une seconde dimension réside dans la possibilité pour la municipalité de mettre de l'avant un ou des programmes de subventions. Ainsi, à titre d'exemple, à quiconque entendant planter un ou des arbres sur sa propriété, la municipalité pourrait offrir un soutien financier allant d'une somme d'argent forfaitaire ou proportionnelle à l'investissement de son auteur. Un agriculteur qui ferait confectionner un plan de reboisement ou d'agrandissement de son boisé par un ingénieur forestier pourrait également recevoir une allocation de quelques centaines de dollars.

Un budget annuel pourrait être voté à cet égard où les premiers arrivés seraient évidemment les premiers servis.

C) Dimension-concours et dédicaces

Il serait sans doute intéressant et pertinent que le conseil municipal remette en vigueur l'ancien concours connu sous le vocable de « Villes et Villages fleuris » où la qualité d'aménagement paysager de certaines propriétés, de leurs boîtes à fleurs ou d'autres types d'ornementation recevaient la reconnaissance ou l'appréciation des autorités municipales. Cette reconnaissance pourrait prendre la forme d'un certificat émis par le conseil municipal lors d'une cérémonie civique à cet effet ou peut-être à l'occasion de la Fête du Vieux Marché.

Par ailleurs, la dédicace pourrait également permettre la plantation de certains arbres au cours des prochaines années en s'inspirant de la plantation en 2009 de « l'arbre des Gaudette » dans le parc municipal. D'autres plantations du même type pourraient être faites au cours des prochaines années au bénéfice d'autres grandes familles dionysiennes (Leblanc, Lussier, Archambault etc...).

Il devient aussi évident que les sites municipaux (parc municipal, parc des loisirs, quai etc) devront recevoir une attention particulière. En raison, par exemple, de la construction prochaine de la patinoire permanente, laquelle impliquera une fréquentation plus importante, il serait sûrement heureux d'envisager la plantation d'arbres ou de haies comme coupe-son.

Une idée parmi d'autres seraient de favoriser la plantation d'arbres à l'occasion de la naissance d'un enfant.

D) Dimension-partenariat

Il s'avérera également important d'établir des partenariats avec des organismes privés (ex : Fondation Saint-Denis) et gouvernementaux ou

commerciaux (ex : COOP ou Caisse) susceptibles d'aider au financement et à la mise en place de la politique susdite.

E) Dimension-communication et sensibilisation

Des programmes de communication et de sensibilisation seront enfin absolument essentiels pour assurer une collaboration, voire une participation maximale de la part de la population dionysienne au plan d'action ci-dessus. Une concertation avec d'autres organismes sera sans doute nécessaire et une communication efficace entre la population et la municipalité s'impose.

La sensibilisation de la population passera sans doute par des causeries, conférences, séances d'information et de formation, le cas échéant, la publication de certains documents d'appoint et par tout autre moyen jugé nécessaire par le Conseil ou le comité mandataire.

CHAPITRE QUATRIÈME : Saviez-vous que...

-Le Protocole de Kyoto reconnaît les arbres comme l'un des meilleurs outils de séquestration du carbone atmosphérique et définit le boisement d'un terrain comme étant un procédé qui peut jouer un rôle important en ce sens.

-Le gouvernement du Canada a encouragé chaque canadien et canadienne à réduire ses émissions de gaz carbonique.

-De nos jours, l'économie d'énergie et l'absorption du dioxyde de carbone sont les plus importants avantages offerts par les arbres en milieu urbain.

-De tous les bienfaits accordés par les arbres, la contribution au bien-être de l'homme est probablement le plus important. En effet, les arbres influent sur le moral et les émotions des citoyens, agrémentent le milieu qui les entoure et procurent beaucoup de plaisir.

-Un gros arbre peut procurer à lui seul suffisamment d'oxygène pour satisfaire les besoins de quatre (4) personnes durant toute une journée.

-En une seule journée, un gros arbre peut libérer jusqu'à 350 litres d'eau qu'il puise à même le sol.

-Les arbres et les arbustes amortissent le bruit.

-Le propriétaire d'une maison protégée contre le vent par des arbres peut économiser entre 10% et 15% des frais de chauffage par année.

-Les chercheurs estiment qu'un arbre planté en milieu urbain peut séquestrer de 5 à 10 fois plus de carbone qu'un arbre planté dans un secteur rural.

-Les arbres canalisent les accumulations de neige, ce qui entraîne une réduction des frais de déneigement.

-Un arbre en santé est capable de soutirer plus de 7000 particules de poussière par litre d'air.

CONCLUSION

« Si quelqu'un s'assoit à
l'ombre aujourd'hui, c'est
parce que quelqu'un
d'autre a planté un arbre
il y a longtemps... »

Cette « Politique de l'arbre » s'adresse tant aux générations actuelles qu'à celles de l'avenir car une pérennité est nécessaire aux fins de vie en harmonie avec son environnement.

Nous la souhaitons inspirante et motivatrice, notre souci étant aussi la conservation de nos arbres et de nos boisés actuels d'abord et leur accroissement le plus marqué possible dans l'avenir.

Le plus petit geste posé en conséquence de l'application de cette politique s'avérera un geste d'avenir et un héritage pour nos enfants et pour la planète.

Tous ensemble vert l'avenir.

Pour le conseil municipal et le comité consultatif
d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu

par :

Me Pierre Pétrin, notaire
directeur municipal

Note de l'auteur : Plusieurs éléments de la réflexion ayant donné lieu à la rédaction de ce document s'inspirent d'un document analogue intitulé « Politique de l'arbre de Saint-Antoine-sur-Richelieu » de décembre 2006.